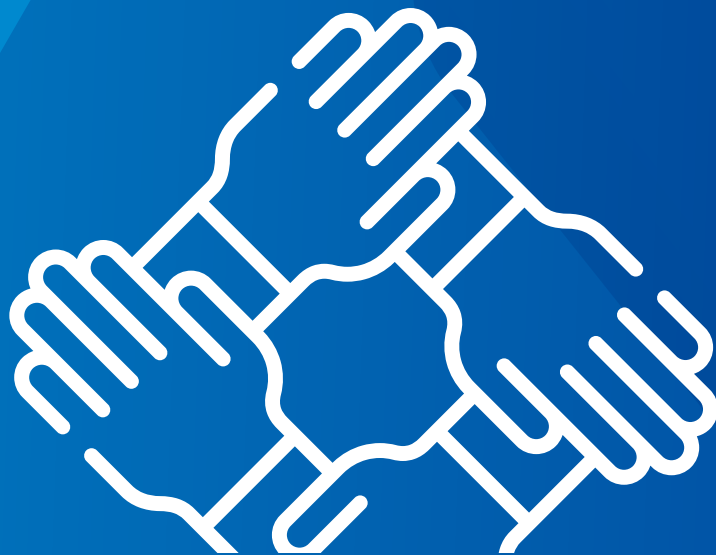


#CommençonsparlaBase



# AIDE AU DÉVELOPPEMENT: ET SI ON COMMENÇAIT PAR LA BASE?

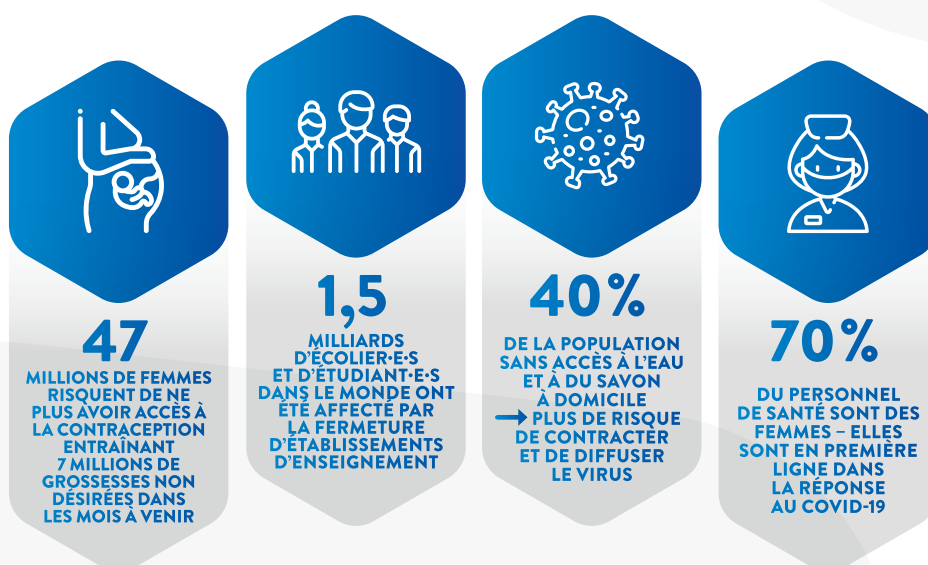
Dans le monde pré-Covid, nous n'étions déjà pas sur la bonne voie pour atteindre les cibles fixées pour 2030 par l'agenda des Objectifs du développement durable. **Puis, partout, la crise sanitaire et économique a révélé et exacerbé les inégalités d'accès aux services les plus basiques tels que la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène ou encore les systèmes de protection sociale.** La Covid-19 a mis en lumière le **manque de financement chronique** dont pâtissent ces services sociaux de base, un désinvestissement qui dure depuis plusieurs décennies. Ils sont pourtant le **socle de la réalisation des droits humains fondamentaux** et la **clef de voûte de la réduction de la pauvreté et des inégalités, notamment de genre.**

La pandémie a fait **reculer drastiquement l'accès à ces services**, notamment dans les pays les plus pauvres et pour les populations les plus vulnérables et minorisées, au premier rang desquelles les femmes, les adolescentes et les filles. Pour la première fois depuis plus de vingt ans, l'extrême pauvreté va augmenter et les études démontrent que ce sont les plus pauvres qui s'appauvrissent encore. Ainsi l'Afrique subsaharienne qui comptait déjà des taux de pauvreté élevés devrait abriter près d'un tiers des personnes nouvellement appauvries par la Covid-19<sup>1</sup>.

## MONDE PRÉ-COVID



## IMPACTS DU COVID-19



Aujourd'hui, le rôle complémentaire de l'aide publique au développement (APD) avec les budgets nationaux des États qui ont besoin d'être soutenus s'impose pour financer ces secteurs. Ce sont les constats ci-dessus qui doivent guider les choix des bailleurs internationaux pour mener une **politique d'APD au service de la réalisation des droits fondamentaux de tou·te·s et de l'accès**

**universel et équitable à des services sociaux de base publics, abordables<sup>II</sup> et de qualité.**

La France en a fait une priorité politique<sup>III</sup> mais **son engagement financier n'est pas encore à la hauteur de l'importance qu'elle y accorde dans ses discours.** Face à l'urgence, l'APD française doit se recentrer sur ces services.

# Services sociaux de base : de quoi parle-t-on ?

Cette campagne se concentre sur les services sociaux de base, incluant notamment l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé et la protection sociale. Un accès universel, équitable, abordable et de qualité à ces services est l'une des pierres angulaires de la réalisation des droits humains fondamentaux de tou-te-s, notamment des droits économiques, sociaux et culturels, et est un prérequis de la réalisation des droits civils et politiques et de la lutte contre les inégalités.

Au-delà de s'assurer que ces droits soient respectés et protégés, les États ont l'obligation de garantir qu'ils soient effectifs en pratique et donc de créer les conditions nécessaires à la jouissance de ces droits. Dans le cadre des

services sociaux de base, l'État doit mettre en place des services publics robustes et résilients permettant un accès universel, équitable, abordable et de qualité à ces services.

Par ailleurs, la priorisation de certains secteurs et approches transversales est également fondamentale pour la réalisation des droits humains et l'accès aux services sociaux de base: l'égalité de genre, le droit à une alimentation nutritive et suffisante, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement.



## QUELLES OPPORTUNITÉS

*Les prochains mois seront marqués par une séquence importante pour la politique d'aide au développement française et chaque échéance est une opportunité pour l'améliorer et la rendre plus efficace et équitable :*

**#1 : Mettre les services sociaux de base au cœur des politiques et stratégies de développement**

**Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM).**

La nouvelle LOP-DSLIM orientera la politique de développement de la France jusqu'en 2025 et doit entériner pour la première fois une programmation financière de l'APD. Pour répondre véritablement aux enjeux de la lutte contre les inégalités, la loi doit faire de l'accès universel et équitable aux services sociaux de base une priorité politique et financière. Pourtant, sa présentation en Conseil des ministres est sans cesse repoussée depuis plus d'un an. Nos associations s'inscrivent dans les recommandations portées par Coordination SUD sur la loi.

**Stratégie Lien social et contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence française de développement (AFD).**

Suite à l'adoption de sa nouvelle stratégie « Pour un monde en Commun 2018-2022 », l'AFD est en train d'adopter son volet stratégique 100% Lien social, qui devrait être présenté à son Conseil d'administration dans les prochaines semaines et avoir un axe d'intervention sur l'accès équitable aux biens et services de base pour tou-te-s. En parallèle, elle renégocie son contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 avec les ministères de tutelle. En juillet 2020, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères s'engageait à ce que les priorités géographiques et sectorielles de l'APD soient dotées d'objectifs de résultat et de moyens dans le COM.



## #2 : Réguler le rôle des banques publiques de développement et la participation du secteur privé dans le financement des services sociaux : Sommet Finance en Commun

Du 9 au 12 novembre prochain se tiendra le sommet Finance en Commun, le premier sommet mondial des banques publiques de développement (BPD). Il rassemblera 450 BPD pour discuter de leur rôle et de leurs ambitions afin de réorienter leurs flux de financement vers la lutte contre le

changement climatique et l'atteinte des Objectifs de développement durable. Toutefois, l'absence de référence aux droits humains ainsi que la non-participation des sociétés civiles dans les différents temps qui marqueront l'événement font craindre que les leçons du passé ne soient pas tirées par les BPD.



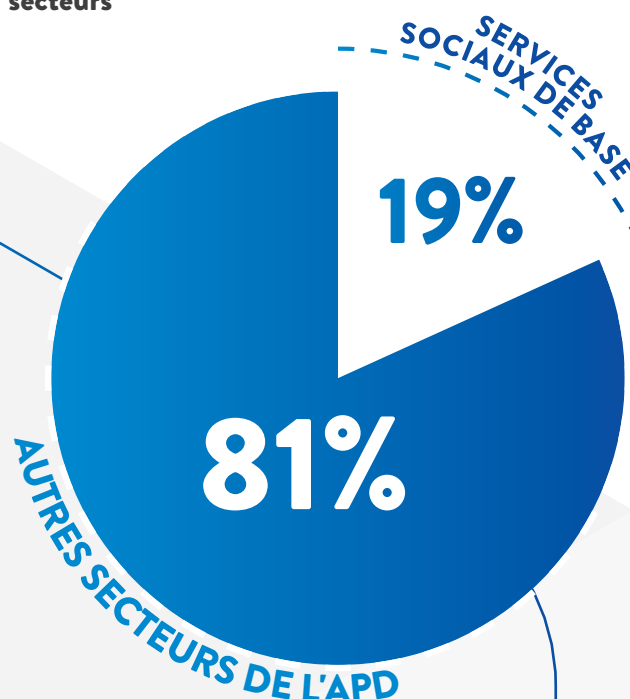
## #1 : METTRE LES SERVICES SOCIAUX DE BASE AU CŒUR DES POLITIQUES ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

### Des financements actuellement insuffisants pour les services sociaux de base et aveugles au genre

**Malgré la priorisation politique des services sociaux de base dans la politique française de développement<sup>IV</sup>, ils restent sous-financés par l'APD.**

Alors que l'APD totale augmente depuis 2015, **cette hausse n'a pas profité à ces secteurs**

puisque leur part dans l'APD totale a stagné ou s'est réduite - alors qu'en parallèle, la part allouée aux «infrastructures» et «aux services économiques» continue d'augmenter. En 2018, les services sociaux de base représentent moins de 20% de l'APD totale.



**Source :**

Base de données SNPC de l'OCDE, décaissements nets, prix courants 2018

Si ce chiffre est déjà problématique en tant que tel, il l'est d'autant plus qu'une **part croissante de l'aide ne quitte pas le territoire français et ne participe donc pas à la réduction des inégalités et de la pauvreté** des pays prioritaires :

- Les coûts d'accueil des réfugié·e·s sur le territoire français représentent 9,8% de l'APD en 2019<sup>VI</sup>, une trajectoire en augmentation constante depuis 2015. De la même manière, le projet de LOP-DSLIM inclut la comptabilisation des frais de santé des demandeur·se·s d'asile en France, à hauteur de 175 millions d'euros en 2019, soit 18% de l'APD santé totale – or, ces frais doivent relever des dépenses de santé publique de l'État français.
- Les bourses d'étudiant·e·s étranger·e·s et les frais d'écolages (dépenses pour l'accueil et la formation d'étudiant·e·s étranger·e·s sur le territoire français) représentent 75% de l'aide bilatérale à l'éducation de la France<sup>VII</sup>.

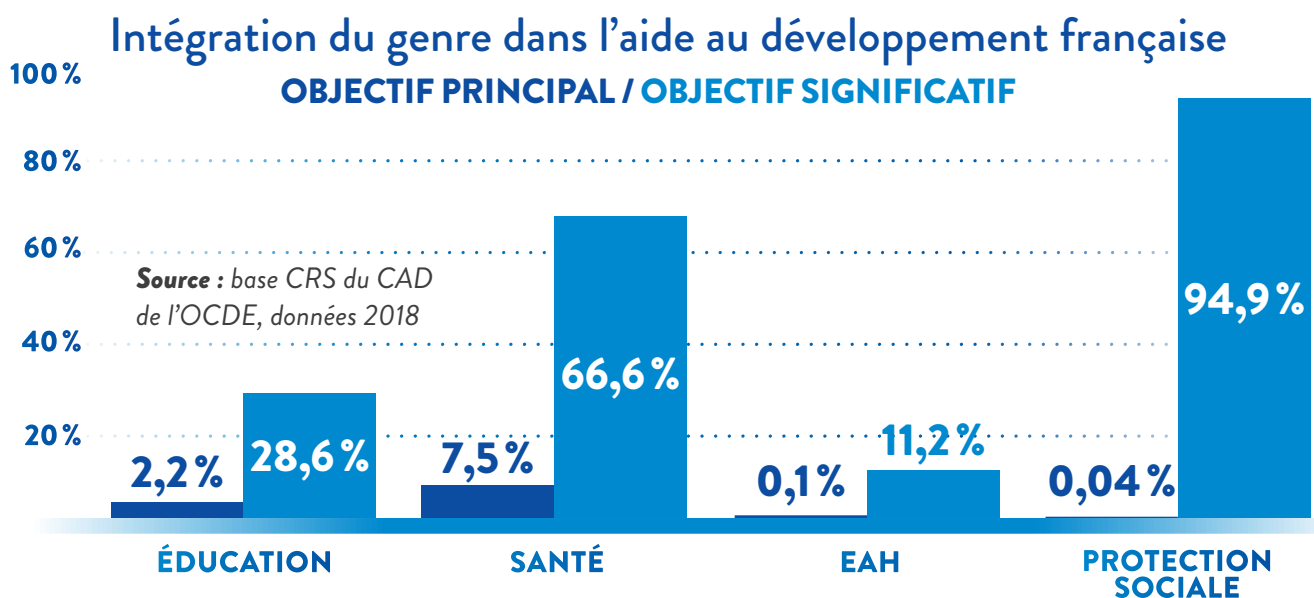
La faible part de l'APD allouée aux services sociaux de base se constate également au niveau de **l'Agence française de développement**, principal opérateur de l'aide publique au développement française : en 2019, la santé et la protection sociale (3,4%), l'éducation (6,2%) et l'EAH (8,5%) n'ont représenté **que 18% de ses engagements**. En comparaison, elle allouait 56% de ses financements au secteur productif et aux infrastructures et développement urbain<sup>VIII</sup>.

L'augmentation de l'aide française depuis 2015, et qui est ancrée jusqu'au moins 2022 par les premières

versions du texte de la LOP-DSLIM, est l'opportunité de dégager les financements supplémentaires nécessaires pour concrétiser la priorité politique pour l'accès aux services sociaux de base. Face aux besoins, la trajectoire d'augmentation de l'APD devra continuer les prochaines années.

**Malgré les engagements de la France en matière de diplomatie féministe, la politique de développement française est encore trop aveugle au genre.**

Dans le cadre de sa stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022), la France s'était engagée à ce que 50% des projets, en volume d'engagement, participent à la réduction des inégalités de genre en 2022 (marqueurs genre 1 et 2 de l'OCDE confondus). Au-delà de la trop faible ambition de l'objectif fixé au regard des exigences qu'implique la mise en œuvre d'une diplomatie féministe, la réalisation de celui-ci ne semble pas être en bonne voie. En effet, **en 2018, seule 19% de l'APD bilatérale française bénéficiait à des projets intégrant le genre dans leurs objectifs, et 1% seulement à des projets ayant pour objectif principal l'égalité de genre<sup>IX</sup>, plaçant la France parmi les cinq derniers des pays du CAD de l'OCDE** en la matière. La tendance est similaire pour l'APD bilatérale allouée à la santé, l'éducation, l'EAH et la protection sociale: en moyenne 50% intègre le genre comme l'un des objectifs et seulement 2,5% comme l'objectif principal<sup>X</sup>. Les autres pays ayant adopté une diplomatie féministe, tels que la Suède et le Canada avoisinent quant à eux les 85% de l'aide intégrant le genre.



# QUE FAIRE ?



La LOP-DSLIM doit entériner les cibles financières suivantes :

Un doublement de l'APD dédiée aux services sociaux de base, dont la santé, l'éducation, l'EAH et la protection sociale pour atteindre à **minima 50% de l'APD d'ici 2022.**

À l'horizon 2025, **85 %** du volume annuel d'engagements de l'APD bilatérale française, y compris pour les services sociaux de base, doit avoir **la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes** pour objectif principal ou significatif, et **20% comme objectif principal**, suivant les marqueurs de l'OCDE.

La stratégie 100% Lien social et le nouveau contrat d'objectifs et de moyens de l'AFD doivent :

Inclure des objectifs financiers ambitieux pour les secteurs prioritaires de la France, y compris un minimum de 50% des financements de l'AFD (hors PROPARCO) au titre de l'APD pour les services sociaux de base, dont au moins la moitié doit bénéficier aux PMA intégralement sous forme de dons.

Engager l'AFD à améliorer la transparence de ses financements en communiquant annuellement la part de ses financements comptabilisés comme de l'APD et les détailler par secteurs et zone géographique.

Les associations du Collectif Santé Mondiale demandent l'inscription dans la LOP-DSLIM de l'objectif d'allouer 15% de l'APD totale à la santé mondiale, en dons.

La Coalition éducation demande l'inscription dans la LOP-DSLIM de l'objectif d'allouer 15% de l'APD totale à l'éducation, en dons.

**Une part importante de l'APD française allouée aux services sociaux de base ne vise pas les populations les plus vulnérables,** qui sont trop souvent privés d'accès à ces secteurs par des barrières financières, géographiques, des discriminations culturelles ou en raison d'inégalités de genre.

**Les financements actuels ne visent pas suffisamment le niveau de base ou primaire.** Les services sociaux de base doivent donc être assurés avec qualité **dès le niveau de base ou primaire**, au plus près des populations pour assurer un accès universel et équitable, sans risque de difficulté financière ni de discrimination.

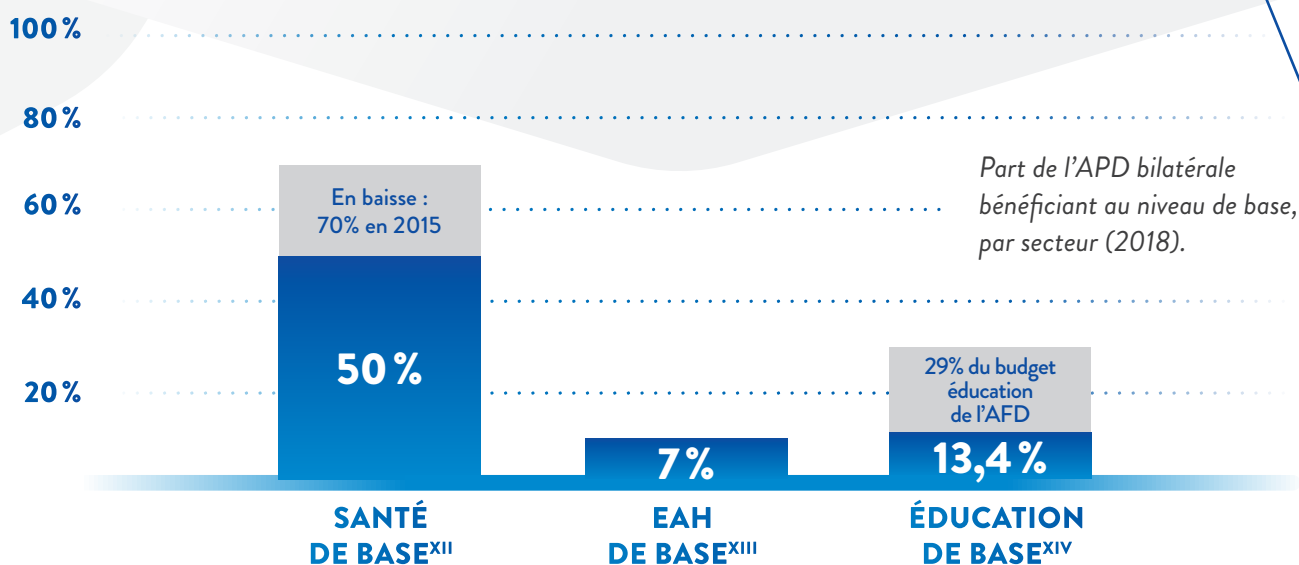
- Centrés sur les populations et ancrés dans le principe d'équité, les soins de santé primaire, y communautaires, permettent de **répondre aux**

**besoins sanitaires d'une personne tout au long de sa vie en fournissant des services de qualité, financièrement abordables, géographiquement accessibles et culturellement acceptables.** C'est donc le moyen le plus efficace de lutter contre les inégalités de santé, y compris celles liées au genre, et d'atteindre la couverture sanitaire universelle en ne laissant personne de côté.

- Les infrastructures d'eau potable et à l'hygiène de base **bénéficient principalement aux populations rurales, périurbaines ou en habitats informels**, qui ont les plus faibles taux d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Mais la prédominance des prêts dans le secteur oriente les financements vers les systèmes dits « à grande échelle » (réseaux d'adduction, stations de pompage, usines de dessalement, usines de traitement, drainage, etc.) et laisse à la marge les infrastructures dites « de base » (forages, pompes manuelles, latrines, etc.).
- L'éducation de base<sup>XI</sup> vise à l'**acquisition de connaissances et de compétences permettant de répondre aux besoins éducatifs fondamentaux** et doit donc être assurée à chacun·e sans discrimination ni exclusion. Pourtant, l'objectif d'un accès universel à l'éducation de base est

encore loin d'être atteint puisque 121 millions d'enfants et de jeunes en âge de fréquenter l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire ne sont toujours pas scolarisé·es dans le monde.

Pourtant, les financements des gouvernements nationaux et de l'APD ont tendance à viser le niveau tertiaire ou les gros projets d'infrastructures. Ces projets de grande envergure, s'ils sont nécessaires, **ne permettent pas d'améliorer le niveau de vie des populations les plus vulnérables** et l'aide française suit ces tendances :



**Les financements actuels dans les services sociaux de base sont insuffisamment sensibles au genre.** En raison de rapports sociaux de genre déséquilibrés, de la non-disponibilité et/ou de la mauvaise qualité de certains services sociaux de base, et du manque de prise en compte des enjeux de genre dans le cadre de ces services, **l'accès des femmes et des filles à des services de qualité est fortement limité :**

- La surreprésentation des femmes dans le secteur du soin, de l'emploi informel et dans la sphère du travail domestique - secteurs au niveau de rémunération faible ou nul et ne garantissant ni protection sociale, ni stabilité de l'emploi - conduit les femmes et les filles à faire face à des **barrières financières pour couvrir les coûts des services et des transports.**

- L'approvisionnement en eau repose sur les femmes et les filles dans trois quarts des foyers des pays en développement, **les exposant à des risques sanitaires spécifiques ou à un absentéisme à l'école** lorsqu'elles doivent couvrir de longues distances pour satisfaire les besoins en eau de leurs familles en raison des rapports sociaux de sexe inégaux qui leur imposent cette responsabilité.
- Les infrastructures de santé ou d'éducation pensées sans la contribution des filles et des femmes, sans la prise en compte de leurs besoins (par exemple en termes d'hygiène menstruelle à l'école) et sans une analyse des rapports sociaux de sexe inégaux (par exemple la prise en compte des risques représentés par les violences sexuelles et sexistes en milieu scolaire ou sur le chemin de l'école) peuvent constituer des **facteurs excluants ou renforcer des inégalités de genre préexistantes, et être ainsi sous-utilisées ou délaissées.**

## QUE FAIRE ?

*La LOP-DSLIM doit fixer l'engagement de prioriser les services sociaux de base pour atteindre son objectif général de réduction des inégalités.*

*La LOP-DSLIM et l'AFD doivent garantir un rééquilibrage de la part de l'APD pour les services sociaux de base allouée au niveau de base :*

**La LOP-DSLIM doit inscrire la cible d'allouer au moins 81% de l'APD totale sous forme de dons d'ici 2025, afin d'atteindre la moyenne des pays du CAD de l'OCDE<sup>XV</sup> d'ici 2025.**

**Pour la santé :** la France doit s'engager à prioriser le renforcement des systèmes de santé et à soutenir des systèmes de santé publics robustes en renforçant notamment les soins de santé primaire, y compris les systèmes communautaires.

**Pour l'eau et l'assainissement :** La France doit soutenir la mise en place de services publics de l'eau et l'assainissement performants, pérennes, inclusifs et abordables, reposant sur le soutien aux acteur·rice·s locaux et la participation des usager·e·s, notamment à travers des programmes de renforcement de leurs capacités. Elle doit accorder la priorité aux populations les plus pauvres et les plus défavorisées, en cherchant

à mettre un terme aux inégalités dans l'accès aux services et leur garantir le financement de l'accès aux services EAH dans des conditions abordables, grâce à des modalités de financement adaptées fondées sur une juste répartition entre les différents contributeurs (État, usagers, bailleurs, etc.).

**Pour l'éducation :** La France doit s'engager à atteindre progressivement la part de 50% de l'APD bilatérale à l'éducation en direction de l'éducation de base, qui reste insuffisamment investie à l'aune de son importance pour le continuum éducatif et l'atteinte des ODD.

**Pour la protection sociale :** La France doit renforcer son soutien à la mise en place de transferts monétaires inconditionnels en temps de crise et face à la pauvreté chronique à destination des plus exclu·e·s et opprimé·e·s, dont les femmes et les enfants.

La Coalition Eau demande que **50% des engagements d'APD de la France dans le secteur de l'eau et l'assainissement soient effectués sous forme de dons.**





**La LOP-DSLIM doit garantir que l'engagement sur le financement du développement soit accompagné de garde-fous clairs et contraignants quant à l'engagement du financement privé dans le développement et donc inscrire les engagements suivants :**

L'assurance que le financement privé ne se substitue en aucun cas à l'investissement public dans les services sociaux de base, notamment la santé, l'éducation, la protection sociale et l'EAH.

Cesser d'utiliser l'aide pour financer des acteurs privés d'éducation - acte qui enfreint

l'engagement mondial pris envers l'ODD 4 - et veiller que l'APD contribue à renforcer l'éducation publique dans les pays prioritaires de l'aide, en protégeant les plus marginalisés.

**La LOP-DSLIM et l'AFD doivent s'engager à investir dans les services sociaux de base de manière sensible au genre, par exemple :**

Garantir l'accès à la santé des femmes et des filles, particulièrement à leurs droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) - condition de la réduction des inégalités d'accès à l'éducation, et par là même, d'accès à l'emploi.

Garantir l'accès à des installations en eau proches et abordables - condition facilitant l'accès des filles d'aller à l'école et aux femmes de se former ou de développer des activités économiques.

Garantir une éducation de qualité sensible au genre et l'accès des filles à l'éducation, notamment à une éducation complète à la sexualité (ECS) holistique pour tou-te-s - condition pour la réduction des inégalités de genre, notamment celles liées à la santé et à l'éducation, sous la forme d'un cercle vertueux.



## **#2 : RÉGULER LE RÔLE DES BANQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ DANS LE FINANCEMENT DES SERVICES SOCIAUX**

### **SOMMET FINANCE EN COMMUN**

Pour combler le déficit financier colossal pour atteindre les Objectifs de développement durable d'ici 2030, la France promeut une vision complémentaire du financement du développement afin de puiser dans toutes les types de sources ; publiques, privées, nationales et internationales. La nouvelle feuille de route stratégique 2020-2022 de Proparco, la filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, affiche une ambition renouvelée sur l'amélioration de l'accès à des biens

ou des services de base et vise à doubler les impacts directs sur le développement durable.

**Pourtant, les modalités de financements des BPD tels que les prêts et le soutien public aux investissements privés (financement mixte ou partenariats publics privés), n'ont pas toujours prouvé leur impact bénéfique pour le développement et notamment pour les services sociaux de base.**

**Ces modalités entraînent une priorisation des investissements vers les pays à revenu intermédiaire (PRI) au détriment des pays les moins avancés (PMA), et dans les secteurs potentiellement profitables au détriment des services sociaux de base.** Pour « ne laisser personne de côté », l'aide doit cibler en priorité les régions et les populations qui sont les plus impactées par le manque d'accès aux services sociaux essentiels, ce qui demande un focus particulier sur les pays à revenu faible. Par ailleurs, ces services ne sont pas des secteurs rentables où un retour financier sur investissement peut être attendu.

S'il est possible de financer certaines interventions sur prêts (par exemple les systèmes d'eau à grande échelle en milieu urbain pour le secteur EAH), les dons sont indispensables pour assurer l'accès aux services de base jusqu'au dernier kilomètre pour les populations les plus pauvres, dans les pays peu solvables ou en crise. Ils sont également

indispensables pour financer l'appui à l'amélioration de la gouvernance, l'appui institutionnel et pour soutenir les sociétés civiles locales qui veillent à l'utilisation effective des ressources nationales allouées aux services de base, autant d'actions nécessaires à la durabilité de l'action.

**Ces modalités de financement peuvent également exacerber les inégalités et risquent d'entraîner des violations des droits humains et une privatisation progressive des services publics.** L'engagement du secteur privé dans les services sociaux de base peut entraîner la multiplication des prestataires privés de services sans régulation sur la qualité des services fournis, sans objectif de fournir des soins accessibles et abordables pour les populations les plus pauvres, et sans transparence ni redevabilité. Le risque de privatisation de ces services publics, ou d'augmentation de leurs frais d'utilisation doit être systématiquement pris en compte lors du choix des modalités de financement.

**L'exemple du soutien de Proparco à la Bridge International Academies :** Depuis 2015, Proparco a investi dans la multinationale Bridge International Academies (BIA), une société à but lucratif basée aux États-Unis à la tête d'un réseau d'écoles maternelles et primaires privées, prétendant proposer un enseignement de qualité et à bas coût aux familles et aux enfants démunis. Depuis 2017, la société civile n'a cessé de signaler les impacts négatifs des activités de BIA sur les droits humains - ségrégation et exclusion, mauvaise qualité de l'éducation, non-respect des normes et des règlements, conditions de travail déplorables, recherche

de profit - au gouvernement français avec de nombreuses preuves à l'appui. La Société financière internationale de la Banque mondiale et le Partenariat mondial pour l'éducation se sont engagés officiellement à geler tous les investissements directs et indirects dans l'éducation privée à but lucratif, pour le pré primaire, le primaire et le secondaire.



**Enfin, ces modalités de financement peuvent accentuer la dette des pays les plus pauvres et impacter la soutenabilité du financement des services de base** dans des pays qui font déjà face à une crise de l'endettement dramatique. Ainsi, avant même que le coronavirus ne soit apparu en

Chine, 46 pays consacraient en moyenne quatre fois plus d'argent à rembourser leurs dettes qu'à financer les services de santé publique<sup>XVI</sup>. La simple annulation des remboursements de 2020 pour ces pays pourrait permettre à 20 millions de personnes d'avoir accès aux soins de santé primaires<sup>XVII</sup>.

# QUE FAIRE ?

L'AFD, à l'occasion du sommet, doit annoncer qu'elle s'engage, dans sa nouvelle stratégie 100% Lien Social, à allouer un minimum de 50% de ses financements (hors Proparco) au titre de l'APD pour les services sociaux de base, sous forme de dons.

L'AFD et PROPARCO doivent s'assurer que le sommet Finance en Commun prenne en compte l'impact des financements des BPD sur l'accès équitable et universel à des services sociaux de base de qualité, publics et abordables.

Lors du sommet, l'AFD et PROPARCO doivent faciliter l'adoption d'une **déclaration finale** faisant claire mention des engagements suivants :

Les BPD doivent non seulement **respecter et protéger les droits humains**, mais également **les promouvoir activement** en mettant en place une approche basée sur les droits ainsi que les **mesures nécessaires pour assurer la réalisation des droits à la santé, à l'éducation, à l'eau potable et à l'assainissement et à la protection sociale**, en s'inscrivant dans le respect des standards internationaux sociaux et environnementaux.

Les financements des BPD ne doivent **en aucun cas répondre à des impératifs de maximisation des profits ni encourager une substitution du financement privé à l'investissement public dans les services sociaux de base**. Le soutien au secteur public pour les services sociaux de base doit être systématiquement priorisé et

**les BPD doivent justifier de manière transparente et publique des choix de leurs modalités financières dans le cas où le financement privé est favorisé.**

Les financements des BPD **ne doivent pas aller à l'encontre de la mobilisation de ressources nationales suffisantes pour les services sociaux de base** dans les pays en développement. Elles doivent donc respecter **l'impératif de soutenabilité de la dette** dans ces pays en s'engageant à adopter des modalités de financement concessionnelles et durables et à lutter contre l'évasion fiscale. Elles doivent également **refuser toutes conditionnalités négatives d'austérité** sur les budgets sociaux.

Ces engagements devront être effectivement suivis et mis en œuvre dans les stratégies de l'AFD et de PROPARCO.



Emma Vidal - Chargée de plaidoyer APD et Santé-Nutrition  
Action contre la Faim - [evidal@actioncontrelafaim.org](mailto:evidal@actioncontrelafaim.org)

Yann Illiaquer - Coordinateur plaidoyer et analyse  
Action Santé Mondiale - [yilliaquer@ghadvocates.org](mailto:yilliaquer@ghadvocates.org)

Sandra Métayer - Coordinatrice  
Coalition Eau - [sandra.metayer@coalition-eau.org](mailto:sandra.metayer@coalition-eau.org)

Léa Rambaud - Responsable plaidoyer et communication  
Coalition Éducation - [lrambaud@coalition-education.fr](mailto:lrambaud@coalition-education.fr)

Maé Kurkjian - Responsable plaidoyer  
ONE - [mae.kurkjian@one.org](mailto:mae.kurkjian@one.org)

Julia Heres Garcia  
Chargée de plaidoyer Santé et Égalité femmes-hommes  
Oxfam France - [jharcia@oxfamfrance.org](mailto:jhgarcia@oxfamfrance.org)

Gautier Centlivre - Responsable plaidoyer  
Solidarité Sida - [gcentlivre@solidarite-sida.org](mailto:gcentlivre@solidarite-sida.org)

Graphisme : Julien-Guénolé François  
[guenolefrancois@gmail.com](mailto:guenolefrancois@gmail.com)

Octobre 2020



- I Banque mondiale, octobre 2020, Reversals of Fortunes. Accessible [ici](#).
- II L'« abordabilité » des services sociaux de base doit être basée sur des principes d'équité, c'est-à-dire que le prix de ces services, qu'ils soient fournis par le secteur privé ou public, doit être abordable pour tou-te-s, y compris les ménages les plus pauvres. L'accès à ces services ne doit en aucun cas exposer certaines populations à des difficultés financières et leur coût ne doit pas imposer un fardeau disproportionné sur les ménages les plus pauvres par rapport aux plus riches.
- III Les services sociaux de base sont au centre des priorités du dernier CICID, sous-tendus par une approche par les droits et par la réalisation de l'égalité femmes-hommes, et l'Agence française de développement (AFD) a fait du renforcement du lien social l'objectif principal de sa nouvelle stratégie.
- IV La LOP de 2014, le relevé de décisions du CICID de 2018 et la stratégie "Un monde en commun" de l'AFD citent la santé, l'éducation et l'EAH comme des axes prioritaires de la politique d'aide au développement française.
- V Ces calculs sont basés sur les chiffres de l'APD totale et l'APD sectorielle présentée dans le DPT 2020 sur la Politique française en faveur du développement. Nous avons compté l'APD totale pour la santé, l'éducation (sans les frais d'écolages), l'eau et assainissement et l'avons rapporté sur le total de l'APD pour 2018. Nous n'avons pas pris en compte les frais d'écolages pour l'APD éducation afin d'avoir une vision de l'APD pour ces secteurs effectivement allouée aux pays.
- VI OECD, 16 avril 2020, Données préliminaires de l'APD pour 2019. Accessible [ici](#).
- VII Coalition Education, 2020, Aide française à l'éducation : des avancées en demi-teinte. Accessible [ici](#).
- VIII Ces calculs sont basés sur le rapport annuel 2019-2020 de l'AFD disponible [ici](#) en calculant la part des engagements financiers par secteur sur le total des engagements pour 2019 (14,1 milliards d'euros).
- IX OCDE, 2020, Development Cooperation Profiles - France. Accessible [ici](#).
- X Calculs basés sur la base CRS pour 2018 : APD totale bilatérale pour éducation (code 110), santé (codes 120 et 130), EAH (code 140) et protection sociale (code 16010) extraits des données CRS pour 2018 en "gross disbursement" et "current dollars". Données de l'APD visant le genre en objectif significatif ou principal extraits du tableau "Aid projects targeting gender equality and women's empowerment" de la base CRS par secteur, en "gross disbursement" et "current dollars" pour 2018.
- XI Selon la définition de l'Unesco et du Partenariat mondial pour l'éducation, l'éducation de base comprend une année de scolarisation préélémentaire, l'élémentaire et le premier cycle du secondaire ; soit les activités qui visent à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux.
- XII Purpose code 122 de la base CRS du DAC de l'OCDE "basic health" incluant "soins de santé de base", "infrastructure de santé de base", "nutrition de base", "contrôle des maladies infectieuses", "contrôle du paludisme", "contrôle de la tuberculose", "éducation à la santé" et "développement du personnel de santé"
- XIII Purpose codes 14030, 14031 et 14032 de la base CRS du DAC de l'OCDE "basic drinking water supply and basic sanitation", "basic drinking water supply" and "basic sanitation".
- XIV Coalition Education, 2020, Aide française à l'éducation : des avancées en demi-teinte. Accessible [ici](#).
- XV Cette moyenne a été calculée sur l'année 2018 avec les derniers chiffres disponibles en date de septembre 2020 reportés par les donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE.
- XVI Eurodad, mars 2020, Covid-19 and debt in the global south: Protecting the most vulnerable in times of crisis. Accessible [ici](#).
- XVII Oxfam France, mai 2020, Annuler la dette des pays pauvres : une mesure d'urgence face au coronavirus. Accessible [ici](#).